

APPEL À PROJETS 2025

Pour la quatrième année consécutive, l'Apel 49 met à disposition une enveloppe financière permettant aux établissements scolaires disposant d'une Apel adhérente au mouvement de bénéficier d'une subvention. Sélection par un jury des dossiers / présence obligatoire en visio pour la présentation

Pour en bénéficier, les conditions suivantes doivent être réunies :

- ❖ Apel adhérente au mouvement et participe financièrement au projet
- ❖ Statuts de votre association à jour (modèle 2021)
- ❖ Projet porte sur le thème de **l'écologie**
- ❖ Des factures ou des devis justifiant les montants
- ❖ Une participation tous les 2 ans
- ❖ Un parent invité à devenir « éco parent » qui présentera le projet
- ❖ Le Président ou la présidente de l'Apel bénéficiaire signera une convention



Dates à retenir

Dépôt des dossiers complets avant le 4 mai 2025

Présentation des projets à partir du 12 mai 2025

Remise des subventions courant juin 2025

A vos projets ! Prêts!! Partez !!